



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONCOURS ARCHITECTURAL N° 01 ESTN-UMP/2026

- **Objet :** Concours architectural pour la conception architecturale et le suivi des travaux de construction d'une École Supérieure de Technologie Nador relevant de l'Université Mohammed Premier à Selouane.
- **Maître d'ouvrage :** Université Mohammed Premier.
- **Date d'ouverture des plis :** 07/04/2026 à 14H00.
- **Lieu d'ouverture des plis :** Salle de réunions de la Présidence de l'Université Mohammed Premier.
- **Avis publié dans :**

AVIS			AVIS MODIF 1		AVIS MODIF 2	
Journaux	N°	Dates	N°	Dates	N°	Dates
LE MATIN	18 330	07/10/2025	18 357	14-15- 16/10/2025	18 363	25/11/2025
الصحراء المغربية	12 229	07/10/2025	12 262	15- 16/10/2025	12 269	25/11/2025

* Liste des architectes ayant déposé un pli :

Architectes
Groupement Saadi Nour Eddine et Boubker El Yaagoubi
Société ALLA
Groupement Société KA CONCEPT et Société ISSAM BOUKNOUZ ARCHITECTE
Ammar Hadjiba
Groupement Société LINE ARCHITECTURE SARL et ALLALI BENNANI STUDIO
Société CABINET D'ARCHITECTURE HYPER CUBE

* Liste des architectes admis sans reserve:

Architectes admis
Groupement Saadi Nour Eddine et Boubker El Yaagoubi
Société ALLA
Groupement Société KA CONCEPT et Société ISSAM BOUKNOUZ ARCHITECTE
Ammar Hadjiba
Groupement Société LINE ARCHITECTURE SARL et ALLALI BENNANI STUDIO
Société CABINET D'ARCHITECTURE HYPER CUBE

* Liste des architectes évincés à l'issue de l'examen projets : Néant.

* Taux d'honoraires proposés par les concurrents :





Architectes	Taux d'honoraires proposés
Groupement Saadi Nour Eddine et Boubker El Yaagoubi	4 %
Société ALLA	5,8%
Groupement Société KA CONCEPT et Société ISSAM BOUKNOUZ ARCHITECTE	5,5 %
Ammar Hadjiba	5,5 %
Groupement Société LINE ARCHITECTURE SARL et ALLALI BENNANI STUDIO	5 %
Société CABINET D'ARCHITECTURE HYPER CUBE	5 %

* Architectes écartés à l'issue de la vérification des actes d'engagement : Néant.

* Architecte retenu :

Architecte retenu	Proposition d'honoraires
Groupement Société KA CONCEPT et Société ISSAM BOUKNOUZ ARCHITECTE	5,5 %

* Justification du choix de l'attributaire : Les éléments contenus dans son dossier administratif, sa proposition technique et sa proposition d'honoraires.

Date d'achèvement des travaux de la commission : 18/08/2026.

Fait à Oujda, le 19/08/2026.

